

HONORAIRES D'AGENCE

Barème en vigueur au 1er Novembre 2025

Montants Maximum TTC pratiqués

VENTES - Maison, terrain, grange, garage et locaux professionnels

Jusqu'à 40 000 €	4 000 € TTC*	A la charge du VENDEUR. Succession : A la demande du NOTAIRE, les honoraires pourront être à la charge de l'ACQUÉREUR.
40 001 € à 65 000 €	10% TTC*	
65 001 € à 85 000 €	9% TTC*	
85 001 € à 100 000 €	8% TTC*	
100 001 € à 140 000 €	7% TTC*	
140 001 € à 200 000 €	6% TTC*	
200 001 € à 250 000 €	5.50% TTC*	
250 001 € à 350 000 €	5% TTC*	
350 001 € à 500 000 €	4.50% TTC*	
500 001 € et plus	4% TTC*	

Remise fidélité pour ancien client ou acquéreur ayant acheté par notre intermédiaire et nous confiant son bien immobilier à la vente : baisse de 0.50%

LOCATIONS - Bien à usage d'habitation, grange et garage.

	Charge bailleur	Charge locataire
Habitations* : Visite, constitution du dossier, bail	7€/m² TTC	7€/m² TTC
	Minimum de 250€	Minimum de 250€
Etat des lieux location**	2 € par m²	2 € par m²
Parkings / Garages*	Forfait de 90€	Forfait de 90€

AVIS DE VALEUR

Estimation 10 kms autour de l'agence	130.00€	A la charge du demandeur
Estimation + de 10km	Sur devis	

* TVA au taux en vigueur de 20 % inclus.

** Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire